*Au port d'Ajaccio, avant l'embarquement vers Marseille.*

*Manœuvres d'embarquement par les élèves.*

*Sur les routes du relief corse.*

Pour le couchage, on était accueillis dans des lycées professionnels, ou bien sur le ferry pour les deux traversées. Pour les repas, on a essentiellement mangé le soir dans les lycées qui nous hébergeaient, sauf le week-end, où les élèves se sont organisés à tour de rôle pour organiser les repas et cuisiner dans le lycée qu'on avait pour nous tout seuls.

Le mardi matin, à Marseille, on a été accueillis par un déluge de pluie qui nous a accompagnés tout du long à Avignon, Valence, Lyon, Mâcon et Chalons-sur-Saône. Le principe de la remontée était d'alterner nationales et autoroutes, pour habituer les élèves aux passages des péages.

Mercredi, le retour en Bretagne s'est fait pour deux camions par Auxerre, Montargis, Orléans, Le Mans, Rennes et Guer. Le troisième est passé par Autun, Nevers, Bourges, Tours, Angers, Rennes, histoire de comparer les parcours ultérieurement. Mais tous ont parcouru 3 200 km sur huit jours.

Ce magnifique projet reste une expérience inoubliable pour les élèves, ravis, mais aussi pour nous. Il n'aurait pas pu voir le jour sans nos partenaires (transporteurs et autres entreprises) qui nous sponsorisent. Un grand merci à eux. Cette classe formidable a acquis en une semaine assez dense de nouvelles compétences sur des routes que nous ne rencontrons pas en Bretagne.

L'intérêt de ces séjours de conduite intensive n'est plus à démontrer. Pour notre classe, la prochaine semaine de conduite sur le terrain aura lieu au mois de mars, avec 5 jours vers les Pyrénées en ensemble articulé 44 t, pour conduire essentiellement en montagne. N'hésitez pas à nous suivre sur la page Facebook Les routiers de Brocéliande.

**Serge Guimard**
**Prof de conduite au lycée Brocéliande - 56380 Guer**

## Attention à repasser votre visite de permis juste avant vos 60 ans

Dans votre dernier numéro, j'ai lu avec intérêt les témoignages de vos lecteurs dans votre sondage sur la visite médicale « express », et aussi votre article réglementaire sur le sujet. Ça m'a fait penser à une histoire récente que j'ai entendue. Un chauffeur routier de Loire-Atlantique a conduit plusieurs mois son poids lourd avec un permis de conduire non valide, en ayant laissé passer la date de ses 60 ans.

Il était de toute bonne foi : *« Je ne me suis pas posé la question de repasser le permis puisque sur ma carte, c'était noté 2025. Et jamais on n'a parlé de cette règle entre collègues »*, a-t-il déclaré en relatant son cas à la presse.

Ce fait divers montre bien qu'à l'approche de 60 ans, les conducteurs oublient souvent qu'ils doivent passer leur visite médicale sans attendre d'avoir dépassé leur date anniversaire.

Ils savent seulement qu'à partir de 60 ans, ils doivent faire cette démarche tous les deux ans pour valider le renouvellement de leur permis, contre tous les 5 ans avant 60 ans.

Ce routier a donc dû s'arrêter plusieurs jours, le temps d'obtenir d'urgence un rendez-vous pour une visite médicale. Son entreprise est la première en faute, car elle n'a pas alerté son conducteur à temps, n'ayant pas réalisé qu'il allait avoir 60 ans avant la date d'échéance de son permis, 2025.

Heureusement, il ne lui est rien arrivé pendant les mois où il a roulé sans permis valide. *« J'aimerais que mon témoignage puisse servir à d'autres chauffeurs,* a-t-il dit. *Qu'ils n'oublient pas de faire attention quand ils approchent des 60 ans... »*. Bravo pour son témoignage.

**Nathan Guérin**
**49000 Angers**